

Accès aux séjours vacances le choix de la transparence

Le CCGPF s'efforce chaque année d'améliorer l'offre de séjours proposés aux cheminots. Cette offre rencontre un succès croissant, mais cette attractivité génère aussi son lot de questionnements.

Comment sont traitées les demandes ? Quels critères garantissent un accès le plus large et le plus équitable possible à nos structures ?

Où en est le traitement des demandes pour les vacances d'été 2025 ?

Le catalogue été 2025 a rencontré un très vif succès avec **24.7% de demandes de plus qu'en 2024, soit 9248 souhaits** pour un total 7216 places disponibles. Cet écart global entre offre et demande est évidemment encore plus important pour certaines destinations et périodes particulièrement demandées.

Une première vague d'affectations a permis de satisfaire **4909 demandes de séjours**. C'est 10.4% de plus qu'en 2024. Cette augmentation est le résultat de la négociation menée par les élus et les salariés du CCGPF auprès de nos partenaires pour obtenir davantage de places adaptées aux aspirations des cheminots. Le développement des offres de séjours sur 7 jours a également permis de satisfaire plus de demandes.

Cette année, **62% des réponses apportées correspondent au premier choix exprimé** par les familles, 26% portent sur le 2ème choix et 12% sur le 3ème choix.

De plus, en 2024, plus de 40% des familles ayant été affectées n'étaient jamais parties avec le CCGPF.

Le processus de réponse se poursuit : les familles dont les souhaits n'ont pas pu être satisfaits sont placées en liste d'attente pour bénéficier d'éventuels désistements. Une offre alternative leur est également proposée dans un délai maximum de 15 jours.

A ce stade, aucune demande n'a été formellement refusée. L'objectif reste de trouver les solutions les plus adaptées à chacun et de satisfaire aux légitimes attentes des cheminots.

Sur quels critères sont analysées les demandes ?

Au-delà de la difficulté de faire coïncider les demandes formulées et l'offre disponible, le CCGPF est toujours guidé par une volonté de promouvoir l'idée de vacances accessibles à tous.

Ceci a conduit à mettre en place un ensemble de critères cumulatifs et totalement transparents. Sont ainsi pris en compte, dans l'ordre :

① Le statut familial :

- sont priorisés les demandes des actifs et retraités avec enfants scolarisés
- puis les actifs sans enfants scolarisés
- enfin les retraités sans enfants scolarisés

En cas d'égalité sur ce 1er critère, c'est le 2ème critère ci-dessous qui est appliqué.

② Le nombre des séjours dont les demandeurs ont précédemment bénéficié, avec comme objectif de favoriser la plus grande diversité d'accès possible

En cas d'égalité sur le 1er et le 2ème critères, c'est le 3ème critère ci-dessous qui est déterminant.

③ Le quotient familial, dans la logique d'un engagement social en faveur des familles les plus modestes, qui bénéficient par ailleurs d'un système de tarification dégressif.

Le traitement des demandes sur la base de ces différents éléments est effectué de manière automatisée. Il garantit un traitement équitable dans le cadre duquel aucune intervention ou autre forme de priorisation ne vient interférer.

Comment mieux répondre aux demandes ?

Le processus mis en place vise à satisfaire le plus grand nombre et à garantir l'équité de traitement des souhaits. Il ne permet toutefois malheureusement pas de garantir à chacun de les voir concrétisés. Le CCGPF est bien conscient de cet enjeu et engagé à y répondre.

Ceci passe principalement par l'élargissement de l'offre proposée. **L'augmentation de la capacité d'accueil du village de Calvi** ou encore **la transformation du centre de Plobannalec en village vacances** participent de cette volonté. L'augmentation des demandes de la part des cheminots invite à poursuivre en ce sens, avec une vigilance constante quant à la nécessité de tenir compte d'un contexte économique toujours plus contraint.

C'est pourquoi les élus ont engagé une démarche revendicative auprès de la direction de la SNCF en faveur d'une augmentation de la dotation. Nous vous invitons à la signer :

[cliquer ici](#)

Proposer des vacances pour tous et satisfaire les aspirations de chacun est plus que jamais l'objectif du CCGPF. Ses élus et ses équipes remercient les cheminots et leurs familles pour leur confiance en espérant leur permettre de bénéficier d'un repos estival bien mérité.

Nous vous remercions de votre compréhension, et restons à votre disposition.